

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 821

25 mars 2015

SOMMAIRE

Compagnie de Transports Chimiques S.A.	39363	TCW Funds	39368
Donald SPV D S.à r.l.	39385	Tehold S.A.	39368
Drescher & Cie Invest S.A.	39363	Telesat Luxembourg S.à r.l.	39371
Financière Européenne des Retail Parks S.A.	39364	Titlis S.A., SPF	39369
Kleopatra Holdings 1	39364	Topbabs S.à r.l.	39369
LF Hotels Acquisition S.à r.l.	39364	Transactive Management S.A.	39369
LöweKlau S.A.	39365	Travel Holding International S.A.	39362
LuxCo 82 S.à r.l.	39366	TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.	39369
Luxembourg Capital Partners III GP	39366	TRG Heavy Materials Holdings S.A.	39369
Matterhorn Immobilière S.A.	39364	Trois I Investissement Immobilier Interna- tional S.A.	39368
Proxcellence S.A.	39365	TSLE Holdco 1, S.à r.l.	39375
Secutrafic S.A.	39365	Tweedy, Browne Value Funds	39367
Siboney Holding S.à r.l.	39374	UnitedHealthcare International III	39374
Sideralloys S.A.	39367	Uniwel S.A.	39362
Spotify Technology S.A.	39382	Valéan	39363
SuDel Invest S.à r.l.	39365	Vector Ipv (Lux) 1, S.à r.l.	39385
Sweet Port S.A.	39370	VEDF (Luxembourg) Holding S.à r.l.	39362
System and Management Investment S.A.	39367	VEDF (Luxembourg) P1 S.à r.l.	39363
Taurus Transinvest S.A.	39366	Victoria's Secret International S.à r.l.	39362
TCP Kaporal Holdings S.à r.l.	39368	Vistra Group Holdings S.A.	39362
		V.T.F. 4 Shipping Company S.A.	39363

Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

Les comptes annuels de la société Victoria's Secret International S.à r.l. au 31/01/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028081/10.

(150031904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

VEDF (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.760.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015028090/10.

(150031362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Vistra Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015028083/11.

(150031973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Travel Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVEL HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015028060/11.

(150031120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Uniwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer CAL Conseil S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81.933, dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015028075/12.

(150032111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

V.T.F. 4 Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 102.282.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet au 31 août 2014.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015028077/10.

(150031909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

VEDF (Luxembourg) P1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.776.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015028091/10.

(150031320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Drescher & Cie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.279.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015028336/11.

(150032707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Compagnie de Transports Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 54.004.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015028301/11.

(150032714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Valéan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 168.963.

Il résulte des résolutions du Conseil de gérance du 10 février 2015 que le siège de la société qui est actuellement au 11 rue Beck L-1222 Luxembourg est transféré au 13A avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028078/12.

(150031390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Matterhorn Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.141.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015026813/12.

(150031036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.403.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.946.

—
Les comptes annuels de la Société au 28 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015028553/13.

(150032718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Financière Eurepa S.A., Financière Européenne des Retail Parks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 174.364.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015028374/14.

(150033203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Kleopatra Holdings 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.463.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Kleopatra Holdings 1 S.C.A.

Kleopatra Holdings GP S.A.

P.L.C. van Denzen / G.B.A.D. Cousin

Actionnaire Commandité

Référence de publication: 2015028515/14.

(150033269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Secutrafic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 133.232.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027969/10.

(150031660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

SuDel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.995.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015028761/13.

(150033162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Proxcellence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 173.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015028711/14.

(150032406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

LöweKlau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 169.429.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 janvier 2015

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015027686/15.

(150031233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.862,50.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales ayant effet au 18 décembre 2014 que Granya Limited, associé de la Société, a vendu l'ensemble des trois cent trente-cinq mille trois cents quarante-cinq (335,345) parts sociales de catégorie J4 qu'elle détenait dans le capital social de la Société à KW INVEST SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société ayant son siège social à Sienna 86/77 St., 00-815 Varsovie, Pologne et ayant pour numéro de Registre Judiciaire National 0000531950.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2015027663/17.

(150032270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Taurus Transinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 149.275.

Beschluss des Verwaltungsrats vom 17. Februar 2015

Frau Rechtsanwältin

Elisabeta Schidowezki

11A, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

wird in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11bis, § 1^{er}, 3) d) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften zum Depositär der Inhaberaktien bestellt. Die Bestellung ist zeitlich nicht befristet.

Luxembourg, den 17. Februar 2015.

Mike Stelly

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015028030/18.

(150032169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Luxembourg Capital Partners III GP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 166.826.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 10 février 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Madame Marta Kozinska, tant que gérante de la Société avec la date effective au 20 janvier 2015 et de diminuer le nombre de gérants de la Société de 4 à 3.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérante, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante;
- Monsieur Ismaël Dian, gérant, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Madame Jacqueline Darbyshire, gérante, résidant professionnellement à 13, rue Monsigny, F-75002 Paris, France.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2015027661/19.

(150031316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Tweedy, Browne Value Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.751.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Février 2015.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2015028041/13.

(150032182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sideralloys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 157.231.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 17 février 2015

Première résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi de 28 juillet 2014, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178, en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIDERALLOYS S.A.

Référence de publication: 2015026981/14.

(150030848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

System and Management Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.633.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 15, rue Astrid à Luxembourg le 16 février 2015

1^{ère} résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, de trois Administrateurs, Madame Cornelia METTEN, Monsieur Marc LIBOUTON et Madame Brigitte DENIS.

2^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre des administrateurs de 4 à 3 et de nommer comme nouveaux Administrateurs, avec effet immédiat, Madame Annabelle GIOVANARDI, employée privée, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg et la société à responsabilité limitée CRB CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, R.C.S. Luxembourg B184.134, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe BLONDEAU, Gérant unique, résidant professionnellement au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Le Conseil d'Administration de la Société sera dorénavant composé comme suit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016:

Monsieur Michaël HAEGELSTEEN, Administrateur-Directeur et Président du Conseil d'Administration.

Madame Annabelle GIOVANARDI, Administrateur.

CRB CONSULTING S.à r.l., représenté par Christophe BLONDEAU, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYSTEM AND MANAGEMENT INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015028025/27.

(150031169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

TCW Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 165.275.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028046/10.

(150032365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

TCP Kaporal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.101.770,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.247.

Les comptes annuels pour la période du 16 mai 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015028045/11.

(150031474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Tehold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 20.587.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour: TEHOLD S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015028047/16.

(150031130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Trois I Investissement Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 129.405.

Extrait de la décision de l'administrateur unique du 10 février 2015

L'administrateur unique décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé:

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015028038/17.

(150031797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Transactive Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.183.

—
Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 03. Februar 2015

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat am 03. Februar 2015 beschlossen, in Ansehung des Gesetzes vom 28. Juli 2014 betreffend der Immobilisierung von Inhaberaktien, die Gesellschaft FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 34752, zur Verwahrstelle für die Inhaberaktien der Gesellschaft zu bestimmen.

Référence de publication: 2015028059/12.

(150031535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Topbabs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 180.351.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Topbabs S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2015028056/13.

(150032205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Titlis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 32.613.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer CAL Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B -81 933, Dépositaire des titres au porteur de la Société.

Pour la Société

FMS SERVICES S.A / Norbert SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Représentée par Michel DI BENEDETTO /-

Référence de publication: 2015028051/14.

(150031790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRG Heavy Materials Holdings S.A.).**

Capital social: EUR 100.420,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 156.941.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 29 janvier 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée; et
- Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015028062/15.

(150031590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sweet Port S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.614.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée,

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SWEET PORT S.A.», en liquidation, établie et ayant son siège social au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 55614, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Nidenraven, en date du 11 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 512 du 10 octobre 1996 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2014, comprenant la nomination de «ELDEK S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 160.814, représentée par son administrateur unique M. Jean LEMAIRE, comme liquidateur.

«DIMEST S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 3 rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B176670, représentée par son administrateur unique M. Christophe LAGUERRE, a été nommée commissaire-vérificateur à la liquidation par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2014

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alessandro DI ROBERTO, employé à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paolo BARTOLUCCI, employé à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions représentatives du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, et que les sommes et valeurs éventuelles, revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation, seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DI ROBERTO, E. DUBLET, P. BARTOLUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015028023/77.

(150032208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Telesat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.999.999,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 179.004.

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of December,
Before Us Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Telesat Canada, a Canadian corporation, having its registered office at 1601 Telesat Court, Ottawa, ON K1B 5P4, Canada, Corporation number 4450655 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Regis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 5 December 2014.

Said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party is the sole shareholder of Telesat Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 179.004, incorporated by a deed dated July 12, 2013, enacted by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 13, 2013 under number 2252 (the "Company"), and which articles of association have been lastly amended by a deed received by Maître Carlo Wersandt on August 26, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 4, 2013 under number 2747 (the "Articles").

II. That the share capital of the Company currently amounts to USD 1,999,999 (one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) represented by 1,000,000 (one million) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) income participating mandatory redeemable preferred shares (the "IP MRPS") with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the features of the Company's income participating mandatory redeemable preferred shares ("IP MRPS") (i) regarding the repayment in kind of the IP MRPS with an underlying asset; and (ii) the amendment of the definition of the extraordinary preferred dividend on the IP MRPS to include any gain that the Company may obtain as a result of (i) above.

2. Subsequent amendment of article 6.3.3 and paragraph 3 of article 12 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the current IP MRPS features (i) regarding the repayment in kind of the IP MRPS with the underlying asset, to be valued at its acquisition value and all associated costs in relation to the use of the asset; and (ii) by including in the definition of the extraordinary preferred dividend on the IP MRPS any gain that the Company may derive as a result of (i) above (the "IP MRPS Amendments").

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder subsequently resolves to amend accordingly article 6.3.3 and paragraph 3 of article 12 of the Articles so as to reflect IP MRPS Amendments, as follows:

" **6.3.3.** Nonetheless, the IP MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date (the "Available Funds"). In case the Company disposes of funds available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the IP MRPS holder(s) so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Early Redemption Date) by transferring to the holder(s) of IP MRPS to be redeemed any asset acquired by the Company and financed by IP MRPS and attached IP MRPS Premium, such asset to be valued for these purposes at a value equal to its initial acquisition cost increased by all costs associated with the use of this asset. The Company may perform early redemption without penalty."

Third paragraph of article 12 of the Articles:

"The holders of IP MRPS are also entitled to a preferred variable cumulative dividend (the "Extraordinary Preferred Dividend") for every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, equal to the net income and net gains (including but not limited to foreign exchange gains and losses) accrued or received by the Company for the particular year in relation to the underlying assets as reflected in the Company's financial statements, less (i) the spread to be determined in an economic analysis and (ii) the Ordinary Preferred Dividend such as reflected in the fiscal balance sheet of the Company. In the event the Company discharges the Redemption Price by transferring to the holder(s) of IP MRPS to be redeemed any asset acquired by the Company that are financed by IP MRPS and attached IP MRPS Premium, in accordance with article 6.3.3. of the Articles, any gain recognized by the Company upon such transfer shall be included in the determination of the Extraordinary Preferred Dividend. The Extraordinary Preferred Dividend shall accrue on a daily basis on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) and may be payable, pro rata among the IP MRPS shareholders, in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Telesat Canada, une société canadienne, ayant son siège social au 1601 Telesat Court, Ottawa, ON K1B 5P4, Canada, immatriculée sous le numéro 4450655 (ci-après dénommée l'“Associé Unique”), représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 Décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de Telesat Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.004, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 12 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 Septembre 2013, numéro 2252 (ci-après la “Société”), et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 26 Août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 Novembre 2013 numéro 2747 (les “Statuts”).

II. Le capital social de la Société s'élève à 1,999,999 USD (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars Américains) représentés par 1,000,000 (un million) de parts ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar Américain) chacune, et 999,999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables participant aux bénéfices (les “PPORPB”) d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar Américain) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'Associé Unique déclare qu'il connaissait l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée générale extraordinaire, et accepte de renoncer aux conditions de convocation afin que l'assemblée soit tenue valablement et puisse délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la réunion est:

Ordre du jour

1. Modification des caractéristiques applicables aux parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables participant aux bénéfices (“PPORPB”) en ce qui concerne (i) le paiement en nature des PPORPB avec un actif sous-jacent et (ii) la définition des dividendes préférentiels extraordinaires des PPORPB afin de rajouter tout bénéfice que la Société pourrait faire ou en vertu du (i) précédent.

2. Modification subséquente de l'article 6.3.3 et du paragraphe 3 de l'article 12 des statuts de la Société.

3. Divers.

Suite aux considérations précédentes, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les caractéristiques actuelles des PPORPB en ce qui concerne (i) le paiement en nature des PPORPB avec un actif sous-jacent, dont la valeur devra correspondre à la valeur d'acquisition et tous les frais en relation avec l'usage dudit l'actif; et (ii) la définition des dividendes préférentiels extraordinaires afin de rajouter tout bénéfice que la Société pourrait faire en vertu du (i) précédant (les “Modifications des PPORPB”).

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.3.3 et le paragraphe 3 de l'article 12 des Statuts afin de refléter les Modifications des PPORPB comme suit:

“ **6.3.3.** Néanmoins, les PPORPB seront seulement rachetés à la Date Finale de Rachat Obligatoire si la Société dispose de fonds suffisants pour le faire à ladite date (les «Fonds Disponibles»). Si la Société dispose de fonds distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi pour payer le Prix de Rachat mais ne dispose pas de numéraires suffisants à la Date Finale de Rachat Obligatoire, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (en partie ou totalement). Si la Société dispose de Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat pourra néanmoins être payé en nature (soit à la Date Finale de Rachat Obligatoire, soit à la Date de Rachat Anticipé, avec l'accord du détenteur des PPORPB. Que la Société dispose des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire ou pas, la Société devra s'acquitter du Prix de Rachat (soit à la Date Finale de Rachat Obligatoire, soit à la Date de Rachat Anticipé) par le transfert, au profit des détenteurs des PPORPB à racheter, de l'actif acquis par la Société, et financés par les PPORPB et la Prime d'Emission y attachée, lesdits actifs devront être évalués dans ce cas à leur valeur d'acquisition augmentée de tous les coûts découlant de l'utilisation de cet actif. La Société peut procéder au rachat anticipé sans pénalité.

Troisième paragraphe de l'article 12 des Statuts:

“Les détenteurs des PPORPB auront également droit à un dividende préférentiel cumulatif variable (le “Dividende Extraordinaire Préférentiel”) lors de chaque exercice social de la Société, et pour la première fois à l'occasion du premier

exercice social. Le Dividende Extraordinaire Préférentiel sera égal au revenu net et gain net (incluant mais pas limité aux gains et pertes des opérations de change) accumulés ou reçus par la Société pour l'année en question en relation avec l'actif sous-jacent, tel que reflété au bilan de la Société, diminué de (i) la répartition à déterminer dans une analyse économique et (ii) le Dividende Ordinaire Préférentiel tel qu'il figure dans le bilan fiscal de la Société. Dans l'hypothèse où la Société paye le Prix d'Achat en transférant aux détenteurs des PPORPB à racheter et la Prime d'Emission y allouée, tout actif acquis par la Société qui soient financés par des PPORPB conformément à l'article 6.3.3. des Statuts. Tout gain reconnu par la Société suite à un tel transfert, devra être inclus dans la détermination du Dividende Extraordinaire Préférentiel. Les Dividendes Extraordinaires Préférentiels seront cumulés sur une base journalière sur base d'une année de 365 ou 366 jours (le cas échéant) et pourront être payés en numéraire ou en nature chaque année, au prorata entre les détenteurs des PPORPB tant que la Société dispose de profits distribuables suffisants."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront mis en compte de cette dernière en raison de cet acte, sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euro).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61589. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015028031/167.

(150031084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Siboney Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027951/10.

(150032038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

UnitedHealthcare International III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.597.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée.

- Madame Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers (Belgique) demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027060/17.

(150030228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

TSLE Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.576.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February,
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared,

TSLE Issuer 1, S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on 2nd February 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company “TSLE Holdco 1, S.à r.l.” (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “TSLE Holdco 1, S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, origination, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements with any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its activities.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks and generally undertake any such activity, act as agent or other capacity or take any other role, as may be in relation with, or be connected to its object or in furtherance thereof.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers

provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TSLE Issuer 1, S.à r.l (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,350.-.

Extraordinary decision of the sole shareholder

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux février,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

TSLE Issuer 1, S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et étant en train d'être immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 février 2015 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «TSLE Holdco 1, S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TSLE Holdco 1, S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, la création, la création, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, prêts, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, sous n'importe quelle forme, avancer des fonds ou accorder des crédits sous n'importe quels termes y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, sûretés et tout autre contrat équivalent avec tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut effectuer des swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et transactions similaires et sans préjudice de ce qui précède, utiliser toutes techniques et instruments relatifs à son activité.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque et en général entreprendre toute activité, agir en tant qu'agent ou autre capacité ou tenir tout autre rôle, en relation avec ou connecté à son objet et à la réalisation de ce dernier.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, TSLE Issuer 1, S.à r.l (l'«Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.350,-.

Décision extraordinaire de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, née le 22 mai 1974 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015. En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015028067/429.

(150032189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and fifteen,
on the twenty-first day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 14 January 2015, in process of formalisation and publication in the Mémorial,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the delegates of the Board of Directors of the Company, on 21 January 2015,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at EIGHTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-ONE point SEVEN HUNDRED EURO (84,871.700 EUR) divided into three million three hundred ninety-four thousand eight hundred and sixty-eight (3,394,868) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed today at ONE HUNDRED SIXTY-SEVEN THOUSAND AND FOUR point FOUR HUNDRED EURO (167,004.400 EUR) to be divided into six million six hundred and eighty thousand one hundred and seventy-six (6,680,176) shares each with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0,025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meetings of 16 December 2014 together with its delegates by resolutions taken on 21 January 2015 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of TWENTY-EIGHT point FIVE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (28.575 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of EIGHTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED point TWO HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (84,900.275 EUR) by the creation and issue of one thousand one hundred and forty-three (1,143) new shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total one thousand one hundred and forty-three (1,143) new shares by the subscribers as detailed in the attached subscription list following the resolutions of the delegates of the Board of Directors dated 21 January 2015.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in said attached subscription forms and fully paid up, without payment of an issue premium, by contributions in cash made to the Company, so that the aggregate amount of TWENTY-EIGHT point FIVE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (28.575 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The corporate subscribed share capital is set at EIGHTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED point TWO HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (84,900.275 EUR) divided into three million three hundred ninety-six thousand and eleven (3,396,011) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each."

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, second paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (second paragraph). "The company's authorized share capital is fixed at ONE HUNDRED SIXTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE point EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (166,975.825) EUR divided into six million six hundred seventy-nine thousand and thirty-three (6,679,033) shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0,025 EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 14 janvier 2015, en cours de formalisation et de publication au Mémorial,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par les délégués du Conseil d'Administration de la Société en date 21 janvier 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE virgule SEPT CENTS EUROS (84'871,700 EUR) divisé en trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-huit (3'394'868) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé aujourd'hui à CENT SOIXANTE-SEPT MILLE ET QUATRE virgule QUATRE CENTS EUROS (167'004,400 EUR) qui sera divisé en six millions six cent quatre-vingt mille cent soixante-seize (6'680'176) actions ayant chacune une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 16 décembre 2014, ainsi que ses délégués par leurs résolutions datées du 21 janvier 2015 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de VINGT-HUIT virgule CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (28,575 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS virgule DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (84'900,275 EUR) par la création et l'émission de mille cent quarante-trois (1'143) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des mille cent quarante-trois (1'143) actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant les résolutions des délégués du Conseil d'Administration datées du 21 janvier 2015.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans lesdits procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et libérées intégralement, sans paiement d'une prime d'émission, par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de VINGT-HUIT virgule CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (28,575 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS virgule DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (84'900,275 EUR) divisé en trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille et onze (3'396'011) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le deuxième alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (deuxième alinéa). «Le capital autorisé de la société est fixé à CENT SOIXANTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE virgule HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS (166'975,825 EUR) divisé en six millions six cent soixante-dix-neuf mille trente-trois (6'679'033) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1956. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015028010/146.

(150031914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Donald SPV D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 164.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028317/10.

(150033047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Vector Ipv (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.086.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Vector IPV Holdings (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Vector IPV (Lux) 1, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.086 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 24 June 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 23 August 2014 number 2248.

The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 9,000 (nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 29,000 (twenty-nine thousand United States Dollars) by the issue of 9,000 (nine thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 391,000 (three hundred ninety-one thousand United States Dollars), out of which an amount of USD 2,900 (two thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;
 3. Subscription and payment by Vector IPV Holdings (Cayman), L.P. of the new shares by way of a contribution in kind;
 4. New composition of the shareholding of the Company;
 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company;
 6. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company so as to create 10 (ten) classes of alphabet shares in the share capital of the Company and subsequent reclassification of all the issued and outstanding shares in the Company;
 7. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company;
 8. Amendment of article 21 of the articles of association of the Company;
 9. Amendment of article 22 of the articles of association of the Company;
 10. Amendment of the second paragraph of article 24 of the articles of association of the Company;
 11. Approval of the full restatement of the articles of association of the Company further to the resolutions above;
- and
12. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 9,000 (nine thousand United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 29,000 (twenty-nine thousand United States Dollars) by the issuance of 9,000 (nine thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 391,000 (three hundred ninety-one thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 2,900 (two thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an amount of USD 400,000 (four hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 400,000 (four hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 December 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Vector Capital IV International, L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under the number KY-51968, category A manager of the Company;
 - b) Mr. Ludovic Trogliero, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company; and
 - c) Mr. David Catala, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company;
- all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Vector IPV Holdings (Cayman), L.P.: 29,000 (twenty-nine thousand) shares.

The notary acts that the 29,000 (twenty-nine thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 29,000 (twenty-nine thousand United States Dollars), represented by 29,000 (twenty-nine thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each.”

No other amendments to be made to this article.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to create 10 (ten) classes of alphabet shares in the share capital of the Company and to subsequently proceed to the reclassification of any and all of the issued and outstanding shares in the Company as follows:

- 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 20,000 (twenty thousand) class A shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class B shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class C shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class D shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class E shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class F shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class G shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class H shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class I shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each; and
- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each are reclassified into 1,000 (one thousand) class J shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

Vector IPV Holdings (Cayman), L.P.:

- 20,000 (twenty thousand) class A shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) class B shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) class C shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) class D shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) class E shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) class F shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) class G shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) class H shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 1,000 (one thousand) class I shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each; and
- 1,000 (one thousand) class J shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

As a result of the abovementioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Company's articles of association so as to be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 29,000 (twenty-nine thousand United States Dollars), represented by 29,000 (twenty-nine thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into:

- 20,000 (twenty thousand) class A shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class A Shares”);
- 1,000 (one thousand) class B shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class B Shares”);
- 1,000 (one thousand) class C shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class C Shares”);
- 1,000 (one thousand) class D shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class D Shares”);
- 1,000 (one thousand) class E shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class E Shares”);
- 1,000 (one thousand) class F shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class F Shares”);
- 1,000 (one thousand) class G shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class G Shares”);
- 1,000 (one thousand) class H shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class H Shares”);
- 1,000 (one thousand) class I shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class I Shares”); and
- 1,000 (one thousand) class J shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class J Shares”).

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.”

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Company's articles of association so as to be read as follows:

“ **Art. 11.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time repurchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;

- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

Such repurchase of any Class of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

In the event of a reduction of the share capital of the Company through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), such Class of Shares being redeemed entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) and approved by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be), and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Commercial Companies Law.

For the purpose of this article 11., the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable reserves and any share premium, including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable reserve and any freely distributable share premium

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.”

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article 21 of the articles of association of the Company so as to be read as follows:

“ **Art. 21.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by Law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, (i) by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, (ii) by carrying it forward to the next following financial year or (iii) by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders or sole shareholder (as the case may be).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares) in addition to the initial dividend distribution rights of such Class of Shares as above set forth.”

Ninth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article 22 of the articles of association so as to be read as follows:

“ **Art. 22.** Subject to the provisions of article 21 above of the Articles, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.”

Tenth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 24 of the articles of association of the Company so as to be read as follows:

“After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders or the sole shareholder (as the case may be) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.”

No other amendments to be made to this article.

Eleventh resolution:

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association so as to read as follows:

“Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Vector IPV (Lux) 1, S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

- 1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- 2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- 3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- 4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- 5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);
- 6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- 7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s share capital is set at USD 29,000 (twenty-nine thousand United States Dollars), represented by 29,000 (twenty-nine thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into:

- 20,000 (twenty thousand) class A shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class A Shares”);
- 1,000 (one thousand) class B shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class B Shares”);
- 1,000 (one thousand) class C shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class C Shares”);

- 1,000 (one thousand) class D shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class D Shares”);
- 1,000 (one thousand) class E shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class E Shares”);
- 1,000 (one thousand) class F shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class F Shares”);
- 1,000 (one thousand) class G shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class G Shares”);
- 1,000 (one thousand) class H shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class H Shares”);
- 1,000 (one thousand) class I shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class I Shares”); and
- 1,000 (one thousand) class J shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class J Shares”).

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time repurchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

Such repurchase of any Class of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

In the event of a reduction of the share capital of the Company through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), such Class of Shares being redeemed entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) and approved by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be), and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Commercial Companies Law.

For the purpose of this article 11., the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable reserves and any share premium, including all funds available

for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable reserve and any freely distributable share premium

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles, as at the relevant Interim Account Date
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager and her/his/its/their remuneration (if any) determined by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) (if any) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number does not exceed 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate(s).

Dividend - Reserves

Art. 21. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by Law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, (i) by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, (ii) by carrying it forward to the next following financial year or (iii) by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders or sole shareholder (as the case may be).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares) in addition to the initial dividend distribution rights of such Class of Shares as above set forth.

Art. 22. Subject to the provisions of article 21 above of the Articles, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders or the sole shareholder (as the case may be) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Vector IPV Holdings (Cayman), L.P., un “limited partnership” constitué sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmans (l’“Associé Unique”),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l’associé unique de Vector IPV (Lux) 1, S.à r.l., une société à responsabilité constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.086 (la “Société”), constituée par acte notarié dressé par le notaire instrumentaire le 24 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 août 2014 numéro 2248.

Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l’ordre du jour desquels l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 9.000 USD (neuf mille Dollars américains) de sorte à l’augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 29.000 USD (vingt-neuf mille Dollars américains) par l’émission de 9.000 (neuf mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumise au paiement d’une prime d’émission globale s’élevant à 391.000 USD (trois cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains), dont un montant de 2.900 USD (deux mille neuf cents Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et paiement par Vector IPV Holdings (Cayman), L.P. des nouvelles parts sociales par apport en nature;

4. Nouvelle composition de l’actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 8 des statuts de la Société;

6. Modification de l’article 8 des statuts de la Société de sorte à créer 10 (dix) classes de parts sociales alphabétiques dans le capital social de la Société et reclassification subséquente de toutes les parts sociales émises et existantes de la Société;

7. Modification de l’article 11 des statuts de la Société;

8. Modification de l’article 21 des statuts de la Société;

9. Modification de l’article 22 des statuts de la Société;

10. Modification du second paragraphe de l’article 24 des statuts de la Société;

11. Approbation de la refonte totale des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus; et

12. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L’Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; l’Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour, considère l’assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l’ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l’Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de 9.000 USD (neuf mille Dollars américains) de sorte à l’augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 29.000 USD (vingt-neuf mille Dollars américains) par l’émission de 9.000 (neuf mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Nouvelles Parts Sociales”), soumise au paiement d’une prime d’émission globale s’élevant à 391.000 USD (trois cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) payable sur le compte de prime

d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 2.900 USD (deux mille neuf cents Dollars américains) est alloué à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales ainsi que de la Prime d'Emission par apport en nature de l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant de 400.000 USD (quatre cent mille Dollars américains) (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport.

Description de l'apport

L'apport de l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 400.000 USD (quatre cent mille Dollars américains).

Ladite évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 4 décembre 2014, laquelle demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Vector Capital IV International, L.P., "limited partnership" organisé sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman, immatriculée aux Iles Caïmans sous le numéro KY-51968, gérant de catégorie A de la Société;

b) M. Ludovic Trogiéro, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société; et

c) M. David Catala, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Vector IPV Holdings (Cayman), L.P.: 29.000 (vingt-neuf mille) parts sociales.

Le notaire acte que les 29.000 (vingt-neuf mille) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution devant être prise ci-après.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 29.000 USD (vingt-neuf mille Dollars américains), représenté par 29.000 (vingt-neuf mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est à porter à cet article.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de créer 10 (dix) classes de parts sociales alphabétiques dans le capital social de la Société et de procéder de manière subséquente à la reclassification de toutes les parts sociales émises et existantes de la Société comme suit:

- 20.000 (vingt mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe C avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe D avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe E avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe F avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe G avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe H avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe I avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune; et
- 1.000 (mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune sont reclassifiées en 1.000 (mille) parts sociales de classe J avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Vector IPV Holdings (Cayman), L.P.:

- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe C avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe D avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe E avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe F avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe G avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe H avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe I avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune; et
- 1.000 (mille) parts sociales de classe J avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 29.000 USD (vingt-neuf mille Dollars américains), représenté par 29.000 (vingt-neuf mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisé en:

- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe A”);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe B”);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe C avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe C”);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe D avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe D”);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe E avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe E”);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe F avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe F”);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe G avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe G”);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe H avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe H”);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe I avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe I”); et

- 1.000 (mille) parts sociales de classe J avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les “Parts Sociales de Classe J”).

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement désignées comme les “Classes de Parts Sociales” selon le cas, ou individuellement comme une “Classe de Parts Sociales”. Toutes les Classes de Parts Sociales seront collectivement désignées comme les “parts sociales” selon le cas, ou individuellement comme une “part sociale”.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d’une résolution de l’assemblée générale extraordinaire des associés ou de l’associé unique (selon le cas) adoptée sous les conditions requises pour la modification des Statuts.”

Septième résolution:

L’Associé Unique décide de modifier l’article 11 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

“ **Art. 11.** Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l’annulation d’une ou plusieurs entière(s) Classes de Parts Sociales sous réserve cependant que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. En cas de rachats et annulations de Classes de Parts Sociales, lesdits rachats et annulations de Classes de Parts Sociales seront effectués dans l’ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe J;
- (ii) Parts Sociales de Classe I;
- (iii) Parts Sociales de Classe H;
- (iv) Parts Sociales de Classe G;
- (v) Parts Sociales de Classe F;
- (vi) Parts Sociales de Classe E;
- (vii) Parts Sociales de Classe D;
- (viii) Parts Sociales de Classe C; et
- (ix) Parts Sociales de Classe B.

Ledit rachat de toute Classe de Parts Sociales sera effectué par le biais d’une résolution de l’assemblée générale extraordinaire des associés ou de l’associé unique (selon le cas), adoptée sous les conditions requises pour la modification des Statuts.

Dans le cas d’une réduction du capital social de la Société par le rachat et l’annulation de toute Classe de Parts Sociales (dans l’ordre indiqué ci-dessus), ladite Classe de Parts Sociales rachetée donne droit à ses détenteurs (au prorata de leurs détentions dans cette Classe de Parts Sociales) à cette portion du Montant Total d’Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) et approuvé par l’assemblée générale des associés ou l’associé unique (selon le cas), et les détenteurs des parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d’Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée qu’ils détiennent et annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites définies par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Pour les besoins de cet article 11., les termes en majuscule mentionnés ci-dessus doivent avoir la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et toute prime d’émission, y compris tous fonds distribuables, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes distribuables conformément à l’article 72-2 b) de la Loi sur les Société Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d’une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans quelconque doublon) de sorte que $MD = (PN + RD + RC) - (P + RL)$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés

RD = toutes réserves librement distribuables et toute prime d’émission

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

Montant d'Annulation par Part Sociale	RL = toutes sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Montant Total d'Annulation	signifie le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notification écrite et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un quelconque associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notification écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes établi conformément aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée. ”

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société de sorte à le lire comme suit:

“ **Art. 21.** Au moins cinq pourcent (5%) des profits annuels nets de la Société seront alloués chaque année à la réserve légale. Cette allocation à la réserve légale cessera d'être requise dès lors que et aussi longtemps que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Après allocation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) déterminera la manière dont le reliquat des profits annuels nets sera disposé (i) par l'allocation de tout ou partie du reliquat à une réserve ou à une provision, (ii) par le report à nouveau à l'exercice social suivant ou (iii) par sa distribution, ensemble avec les profits reportés à nouveau, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés ou à l'associé unique (selon le cas).

A chaque exercice pour lequel la Société décide de distribuer des dividendes, tirés des profits nets et des réserves disponibles et des profits reportés à nouveau, incluant toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, et puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J seront en droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si la totalité de la dernière Classe de Parts Sociales existante (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suivant son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividende sera alors alloué à la dernière Classe de Parts Sociales existante précédente dans l'ordre alphabétique inversé (e.g. initialement les Parts Sociales de Classe I) en supplément des droits initiaux à la distribution de dividende de ladite Classe de Parts Sociales tel que prévu ci-dessus."

Neuvième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

Art. 22. Sous réserve des stipulations de l'article 21 ci-dessus des Statuts, l'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (selon le cas) sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), peut décider de distribuer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un état intérimaire préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que suffisamment de fonds distribuables sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant qui sera distribué ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves disponibles, diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve légale ou statutaire."

Dixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le second paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

"Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société, incluant les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué aux associés ou à l'associé unique (selon le cas) de sorte à accomplir exactement le même résultat économique que les règles de distribution telles que définies pour les distributions de dividendes."

Aucune autre modification n'est à porter à cet article.

Onzième résolution:

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société de manière à les lire comme suit:

"Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la société est "Vector IPV (Lux) 1, S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les "Affiliées"), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 29.000 USD (vingt-neuf mille Dollars américains), représenté par 29.000 (vingt-neuf mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisé en:

- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe A");
- 1.000 (mille) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe B");
- 1.000 (mille) parts sociales de classe C avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe C");
- 1.000 (mille) parts sociales de classe D avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe D");
- 1.000 (mille) parts sociales de classe E avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe E");
- 1.000 (mille) parts sociales de classe F avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe F");
- 1.000 (mille) parts sociales de classe G avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe G");
- 1.000 (mille) parts sociales de classe H avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe H");
- 1.000 (mille) parts sociales de classe I avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe I"); et
- 1.000 (mille) parts sociales de classe J avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales de Classe J").

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement désignées comme les "Classes de Parts Sociales" selon le cas, ou individuellement comme une "Classe de Parts Sociales". Toutes les Classes de Parts Sociales seront collectivement désignées comme les "parts sociales" selon le cas, ou individuellement comme une "part sociale".

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée sous les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs entière (s) Classes de Parts Sociales sous réserve cependant que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A.

En cas de rachats et annulations de Classes de Parts Sociales, lesdits rachats et annulations de Classes de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre suivant:

- (x) Parts Sociales de Classe J;
- (xi) Parts Sociales de Classe I;
- (xii) Parts Sociales de Classe H;
- (xiii) Parts Sociales de Classe G;
- (xiv) Parts Sociales de Classe F;
- (xv) Parts Sociales de Classe E;
- (xvi) Parts Sociales de Classe D;
- (xvii) Parts Sociales de Classe C; et
- (xviii) Parts Sociales de Classe B.

Ledit rachat de toute Classe de Parts Sociales sera effectué par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée sous les conditions requises pour la modification des Statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social de la Société par le rachat et l'annulation de toute Classe de Parts Sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), ladite Classe de Parts Sociales rachetée donne droit à ses détenteurs (au prorata de leurs détentions dans cette Classe de Parts Sociales) à cette portion du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), et les détenteurs des parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée qu'ils détiennent et annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites définies par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Pour les besoins de cet article 11., les termes en majuscule mentionnés ci-dessus doivent avoir la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et toute prime d'émission, y compris tous fonds distribuables, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes distribuables conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Société Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans quelconque doublon) de sorte que $MD = (PN + RD + RC) - (P + RL)$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés

RD = toutes réserves librement distribuables et toute prime d'émission

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire

Montant d'Annulation par Part Sociale signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de son annulation.

	Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notification écrite et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un quelconque associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notification écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes établi conformément aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/leur rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) (le cas échéant) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, "ad nutum" et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cet effet. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour sera faite conformément à la Loi et adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation par écrit, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. Au moins cinq pourcent (5%) des profits annuels nets de la Société seront alloués chaque année à la réserve légale. Cette allocation à la réserve légale cessera d'être requise dès lors que et aussi longtemps que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Après allocation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) déterminera la manière dont le reliquat des profits annuels nets sera disposé (i) par l'allocation de tout ou partie du reliquat à une réserve ou à une provision, (ii) par le report à nouveau à l'exercice social suivant ou (iii) par sa distribution, ensemble avec les profits reportés à nouveau, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés ou à l'associé unique (selon le cas).

A chaque exercice pour lequel la Société décide de distribuer des dividendes, tirés des profits nets et des réserves disponibles et des profits reportés à nouveau, incluant toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, et puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J seront en droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si la totalité de la dernière Classe de Parts Sociales existante (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suivant son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividende sera alors alloué à la dernière Classe de Parts Sociales existante précédente dans l'ordre alphabétique inversé (e.g. initialement les Parts Sociales de Classe I) en supplément des droits initiaux à la distribution de dividende de ladite Classe de Parts Sociales tel que prévu ci-dessus.

Art. 22. Sous réserve des stipulations de l'article 21 ci-dessus des Statuts, l'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (selon le cas) sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), peut décider de distribuer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un état intérimaire préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que suffisamment de fonds distribuables sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant qui sera distribué ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves disponibles, diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société, incluant les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué aux associés ou à l'associé unique (selon le cas) de sorte à accomplir exactement le même résultat économique que les règles de distribution telles que définies pour les distributions de dividendes.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, au jour qu'en-tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028080/1295.

(150031343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.